

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 novembre 2021

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **22 novembre 2021 à 19 h 00**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Sont présents :

- M. Luc Brisebois, maire
- M. Tyler Cook, conseiller du district 1
- Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
- Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3
- M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
- Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
- Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
- Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7
- Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
- Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Étaient également présents : la greffière, la directrice générale, le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics, la directrice du Service de l'urbanisme et le directeur du Service des communications et relations citoyennes.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire du 4 octobre 2021
4. RÈGLEMENT
 - 4.1. Règlement (2021)-A-71 relatif au traitement des élus municipaux - avis de motion et dépôt du projet de règlement
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
 - 5.2. Calendrier des séances ordinaires en 2022 - adoption
 - 5.3. Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt
 - 5.4. Nominations sur les différents comités, commissions, associations et organismes de l'agglomération de Mont-Tremblant
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées
 - 6.2. Régime de retraite à prestations déterminées des employés de la Ville de Mont-Tremblant - désignation
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Liste des comptes à payer
 - 7.2. Assurances générales - contrat
 - 7.3. Assurance accidents - contrat
 - 7.4. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 13 840 000 \$ qui sera réalisé le 2 décembre 2021
8. URBANISME (aucun sujet)
9. TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1. Entretien des réseaux d'égout sanitaire et pluvial - non-renouvellement de contrat
 - 9.2. Mandat à l'UMQ pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés - 2022-2025
 - 9.3. Entretien des aménagements paysagers - contrat
 - 9.4. Entretien et tonte de gazon - contrat

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 novembre 2021

- 9.5. Domaine Saint-Bernard - remboursement des frais
- 9.6. Déneigement d'infrastructures et d'édifices municipaux - renouvellement
- 9.7. Dépenses requises pour l'intégration des municipalités périphériques
- 10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)
- 11. CULTURE ET LOISIRS (aucun sujet)
- 12. POLICE (aucun sujet)
- 13. INCENDIE (aucun sujet)
- 14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)
- 15. RAPPORT (aucun sujet)
- 16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 17. AFFAIRES NOUVELLES
- 18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20. LEVÉE DE LA SÉANCE

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière et de fonctionnaires municipaux; il est 19 h.

CA21 11 222

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. PROCÈS-VERBAUX

CA21 11 223

3.1. Séance ordinaire du 4 octobre 2021

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 4 octobre 2021, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Grefe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 novembre 2021

4. RÈGLEMENT

CA21 11 224

4.1. Règlement (2021)-A-71 relatif au traitement des élus municipaux - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Madame la conseillère Roxanne Lacasse fait la présentation et le dépôt du projet de *Règlement (2021)-A-71 relatif au traitement des élus municipaux* et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors de la prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération.

Un avis public et un résumé du projet de règlement seront publiés dans le journal L'info du Nord.

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CA21 11
(5.1)**

5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

CA21 11 225

5.2. Calendrier des séances ordinaires en 2022 - adoption

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que pour l'année 2022, les séances ordinaires du conseil d'agglomération aient lieu à 19 h et selon le calendrier suivant, lequel sera diffusé sur le site Internet de la Ville et fera l'objet d'un avis public :

- Lundi, 17 janvier
- Lundi, 14 février
- Lundi, 14 mars
- Lundi, 11 avril
- Lundi, 9 mai
- Lundi, 13 juin
- Lundi, 18 juillet
- Lundi, 8 août
- Lundi, 12 septembre
- Mardi, 11 octobre
- Lundi, 14 novembre
- Lundi, 19 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 novembre 2021

**Dépôt CA21 11
(5.3)**

5.3. Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil doivent, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires par les membres du conseil dont la proclamation a eu lieu le 12 novembre 2021.

CA21 11 226

Abrogée par
la résolution
CA21 12 246

5.4. Nominations sur les différents comités, commissions, associations et organismes de l'agglomération de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 10 du décret 846-2005 à l'effet que le conseil d'agglomération doit désigner sur chacun des comités et commissions au moins un membre du conseil de la municipalité reconstituée de Lac-Tremblant-Nord;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de nommer les membres du conseil suivants sur les comités, commissions, associations et organismes ci-après énumérés :

COMITÉS INTERNES	NOMINATIONS
Comité de l'efficacité organisationnelle	Madame Catherine Drouin Madame Sylvie Vaillancourt
Comité des services aux citoyens	Monsieur Joël Charbonneau Monsieur Tyler Cook Madame Guylaine Lyras

COMITÉS ET COMMISSIONS	NOMINATIONS
Commission sur le transport des personnes	Monsieur Joël Charbonneau Madame Kimberly Meyer
Comité des lacs	Madame Billie-Jeanne Graton Madame Dominique Laverdure Madame Kimberly Meyer
Comité de circulation	Madame Sylvie Vaillancourt

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES	NOMINATIONS
Fiducie du Domaine Saint-Bernard	Madame Dominique Laverdure Maire ou suppléant
Office du tourisme région Mont-Tremblant	Monsieur Tyler Cook
Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant	Madame Sylvie Vaillancourt
Tourisme aérien Laurentides (TAL)	Monsieur Tyler Cook Madame Dominique Laverdure

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 novembre 2021

6. RESSOURCES HUMAINES

**Dépôt CA21 11
(6.1)**

6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions de la convention collective intervenue avec le syndicat concerné;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée ou commentaires
Service des travaux publics					
2021-72	Monsieur Daniel Fleurent	Temporaire	Préposé aux patinoires	15 septembre 2021	Mesures sanitaires - passeport vaccinal
2021-72	Monsieur Yvan Legault	Temporaire	Préposé aux patinoires	24 septembre 2021	Mesures sanitaires - passeport vaccinal
2021-72	Monsieur Émile Bourbeau	Temporaire	Préposé aux patinoires	10 novembre 2021	Mesures sanitaires - passeport vaccinal
2021-64	Monsieur Julien Raymond	Temporaire	Journalier / chauffeur / opérateur	1 ^{er} novembre 2021	Saison hivernale - 22 semaines
Service de sécurité incendie					
2021-61	Monsieur Francis Langevin	Régulier	Préventionniste	18 octobre 2021	Poste vacant
Service de la culture et des loisirs					
2021-60	Madame Claudie Gagné	Temporaire	Commis culture et loisirs	8 octobre 2021	Remplacement lors d'absences
2021-60	Monsieur Alain Perreault	Temporaire	Commis culture et loisirs	27 octobre 2021	Remplacement lors d'absences
Service des communications et relations citoyennes					
2021-67	Madame Karène Hardy	Temporaire	Commis-réceptionniste	8 novembre 2021	7 semaines

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 novembre 2021

CA21 11 227

6.2. Régime de retraite à prestations déterminées des employés de la Ville de Mont-Tremblant - désignation

CONSIDÉRANT le règlement sur le régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant, notamment, l'article 14.2 du Règlement (2019)-A-64 portant sur la composition du comité de retraite;

CONSIDÉRANT que lors de l'assemblée générale annuelle du 23 septembre 2021, le groupe formé des participants non actifs et des bénéficiaires a désigné un membre votant parmi le groupe précité et que, conséquemment, l'employeur peut également désigner un membre votant additionnel, tel que prévu au règlement;

CONSIDÉRANT que, conséquemment, le régime est administré par un comité de retraite qui sera dorénavant composé de neuf (9) membres votants, parmi lesquels l'employeur désigne quatre membres parmi les employés admissibles au régime;

CONSIDÉRANT que l'employeur désire par ailleurs remplacer l'un des membres qu'il avait préalablement désigné;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de désigner le trésorier, la greffière, une conseillère en ressources humaines et la coordonnatrice à la direction générale, comme membres désignés par l'employeur sur le comité de régime de retraite à prestations déterminées des employés de la Ville de Mont-Tremblant, et ce, jusqu'au 22 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. GESTION FINANCIÈRE

CA21 11 228

7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2021 au montant de 362 272,60 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 11 229

7.2. Assurances générales - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

CONSIDÉRANT que la MMQ recommande le renouvellement des assurances en responsabilité civile, primaire et complémentaire, des assurances responsabilité municipale, biens, délits, bris des machines, dommages, automobiles des propriétaires et cyber-risques;

CONSIDÉRANT que FQM Assurances est, depuis le 1^{er} mars 2021, le distributeur exclusif des produits d'assurances de la MMQ, ainsi, FQM Assurances est maintenant responsable de la facturation pour tous les renouvellements et les avenants émis à compter du 1^{er} mars 2021.

II EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'entériner l'attribution des contrats d'assurances pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 1^{er} novembre 2022 et d'accepter l'offre de FQM Assurances au montant de 416 468 \$, taxes en sus, pour les assurances en responsabilité civile, primaire et complémentaire, des assurances responsabilité municipale, biens, délits, bris des machines, dommages, automobiles des propriétaires et cyber-risques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 novembre 2021

CA21 11 230

7.3. Assurance accidents - contrat

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 12 de l'entente collective de travail avec l'Association des pompiers et pompières de la Ville de Mont-Tremblant, les pompiers doivent bénéficier d'une assurance indemnité pour blessure ou décès dans l'exercice de leur fonction;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant tient également à assurer les élus pour blessure ou décès dans l'exercice de leur fonction;

CONSIDÉRANT que l'assurance accidents ne fait pas partie des assurances de dommages de la Mutuelle des municipalités du Québec;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accorder le contrat d'assurance accidents à BFL Canada inc. pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 1^{er} décembre 2022 au coût de 2 860 \$, taxes en sus, plus des frais administratifs de 25 \$ (postes budgétaires 02-xxx-00-420).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 11 231

7.4. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 13 840 000 \$ qui sera réalisé le 2 décembre 2021

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Tremblant souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 13 840 000 \$ qui sera réalisé le 2 décembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Description	Pour un montant de \$
(2008)-A-19	Construction d'un nouvel hôtel de Ville	2 856 100 \$
(2010)-A-25	Construction d'un terrain de sport en revêtement synthétique	496 300 \$
(2014)-138	Aménagement d'un complexe aquatique	559 700 \$
(2016)-148	Travaux de réfection, de mise à niveau et de pavage de chemins principaux	786 900 \$
(2015)-A-40	Réfection d'un tronçon de la rue de Saint-Jovite situé entre le pont de la Rivière-du-Diable et la rue Demontigny	376 000 \$
(2014)-139	Mise aux normes des infrastructures en vue de la municipalisation des chemins de l'Horizon et des Ancêtres	146 700 \$
(2014)-140	Mise à niveau du chemin de la Falaise et de la rue Dicaire	88 300 \$
(2019)-A-58	Réalisation de travaux d'aménagement d'un toit pour la patinoire et de jeux d'eau au parc Daniel-Lauzon et construction d'un bâtiment de service au parc du Centenaire	1 080 000 \$

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 novembre 2021

(2019)-A-68	Travaux d'aménagement d'un toit pour la patinoire, de jeux d'eau et d'un parc de planches à roulettes et remplacement des bandes au parc Daniel-Lauzon	750 000 \$
(2019)-167	Réalisation de travaux d'aménagement, de réfection, de mise à niveau et de pavage de chemins principaux	2 000 000 \$
(2021)-182	Aménagement d'un centre sportif	4 700 000 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros (2008)-A-19, (2010)-A-25, (2014)-138, (2016)-148, (2014)-139, (2014)-140, (2019)-A-58, (2019)-A-68, (2019)-167 et 2021-182, la Ville de Mont-Tremblant souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

II EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 2 décembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 2 juin et le 2 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE MONT-TREMBLANT

470, RUE CHARBONNEAU

MONT-TREMBLANT, QC

J8E 3H4

QUE les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Mont-Tremblant, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 novembre 2021

financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 à 2031, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros (2008)-A-19, (2010)-A-25, (2014)-138, (2016)-148, (2014)-139, (2014)-140, (2019)-A-58, (2019)-A-68, (2019)-167 et 2021-182 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 2 décembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros (2014)-138, (2016)-148, (2014)-139, (2014)-140, (2019)-A-58, (2019)-A-68 et (2019)-167 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **dix (10) ans** (à compter du 2 décembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME (aucun sujet)

9. TRAVAUX PUBLICS

CA21 11 232

9.1. Entretien des réseaux d'égout sanitaire et pluvial - non-renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT le contrat initial octroyé à Beaugard Environnement ltée pour les travaux d'hydrocurage des réseaux d'égout sanitaire et pluvial par la résolution CA21 02 031;

CONSIDÉRANT que le contrat prévoit une option de renouvellement, à moins d'un préavis écrit, avant le 1^{er} décembre qui précède la période additionnelle;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'aviser Beaugard Environnement ltée que la Ville ne renouvellera pas le contrat pour l'année 2022 optionnelle prévue au contrat et d'en aviser l'entreprise au plus tard le 30 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 11 233

9.2. Mandat à l'UMQ pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés - 2022-2025

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats de pneus;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 novembre 2021

l'exécution du processus contractuel au Centre d'Acquisitions Gouvernementales (CAG);

CONSIDÉRANT que la Ville désire adhérer à ce regroupement d'achats de pneus (pneus neufs, rechapés et remoulés) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans la fiche technique d'inscription spécifique et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de :

- confier à l'UMQ le mandat de procéder en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents pneus nécessaires à ses activités;
- consentir à ce que l'UMQ délègue au Centre d'Acquisitions Gouvernementales (CAG), l'exécution du processus d'appel d'offres visant à adjudger le contrat;
- confirmer son adhésion à ce regroupement d'achats de pneus géré par le CAG pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025 (3 ans);
- s'engager à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la fiche technique d'inscription transmise qui vise à connaître une estimation des quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin via la plateforme LAC du CAG ;
- s'engager à respecter les termes et conditions du contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;
- reconnaître que selon leur politique administrative, le CAG percevra directement auprès des fournisseurs-adjudicataires un frais de gestion établi à 1 % (0,6 % versé au CAG et 0,4 % à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus (poste budgétaire 02-320-00-419);
- reconnaître, selon la politique administrative du CAG, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CAG et devra assumer le coût d'abonnement annuel établi à 500 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce regroupement d'achats de pneus et bénéficier de l'ensemble des achats regroupés offerts par le CAG (poste budgétaire 02-320-00-414);
- évaluer ses besoins en pneus pour la durée du contrat de 3 ans à environ 165 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 11 234

9.3. Entretien des aménagements paysagers - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire procéder à l'entretien des aménagements paysagers sur son territoire et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Paysagistes Northland inc., seul soumissionnaire et conforme, le contrat d'entretien des aménagements paysagers municipaux sur son territoire pour l'année 2022, au montant de 199 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-447), avec option de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'un an, le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2021-76 et dont les dépenses sont réparties comme suit :

- Année 2023 : 207 000 \$, taxes en sus;
- Année 2024 : 215 000 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 novembre 2021

CA21 11 235 9.4. Entretien et tonte de gazon - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire entretenir et tondre le gazon dans les parcs et espaces verts municipaux et qu'à cette fin le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant total, incluant les options (taxes en sus)
Belle Verdure (1996) inc.	287 991,00 \$
Hortilux Paysagement inc.	333 544,88 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Belle Verdure (1996) inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'entretien et de tonte de gazon dans les parcs et espaces verts municipaux pour l'année 2022 au montant de 95 997 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-447), avec possibilité de renouvellement pour 2 périodes d'un an, le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2021-75 et dont les dépenses sont réparties comme suit :

- Année 2023 : 95 997 \$, taxes en sus;
- Année 2024 : 95 997 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 11 236 9.5. Domaine Saint-Bernard - remboursement des frais

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Domaine Saint-Bernard dans le cadre de l'entretien et de la réfection de certains bâtiments;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, de rembourser au Domaine Saint-Bernard, sur présentation et approbation des pièces justificatives, un montant de 20 000 \$, non taxable (poste budgétaire 02-701-51-970), payable par l'excédent de fonctionnement non affecté, représentant les coûts et la dépense réelle reliés à l'exécution des travaux pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 11 237 9.6. Déneigement d'infrastructures et d'édifices municipaux - renouvellement

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a procédé en 2019 à un appel d'offres public pour le déneigement des entrées piétonnières de ses différents édifices municipaux et infrastructures avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2020-2021 et 2021-2022;

CONSIDÉRANT que 9019-0786 Québec inc. (Levert Paysage) a été mandatée par la résolution CA19 11 298 et que la Ville doit signaler son intention de renouvellement pour chacune des périodes additionnelles du contrat, tel que stipulé au document d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de renouveler le contrat de 9019-0786 Québec inc. (Levert Paysage), au montant de 37 148 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-xxx-xx-495), pour le déneigement d'infrastructures et d'édifices municipaux

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 novembre 2021

pour la période 2021-2022, le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2019-40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 11 238

9.7. Dépenses requises pour l'intégration des municipalités périphériques

CONSIDÉRANT que les municipalités périphériques ont signé l'entente avec la Ville de Mont-Tremblant pour la fourniture de services au niveau de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que des aménagements doivent être faits préalablement à la caserne 51 et à la caserne 52;

CONSIDÉRANT que ces montants n'étaient pas au budget 2021;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, une dépense de 25 000 \$, répartie entre les postes budgétaires 02-221-00-414, 02-221-00-522 et 02-221-00-670, pour procéder aux aménagements nécessaires, le tout payable par l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)

11. CULTURE ET LOISIRS (aucun sujet)

12. POLICE (aucun sujet)

13. INCENDIE (aucun sujet)

14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)

15. RAPPORT (aucun sujet)

16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune intervention.

19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 novembre 2021

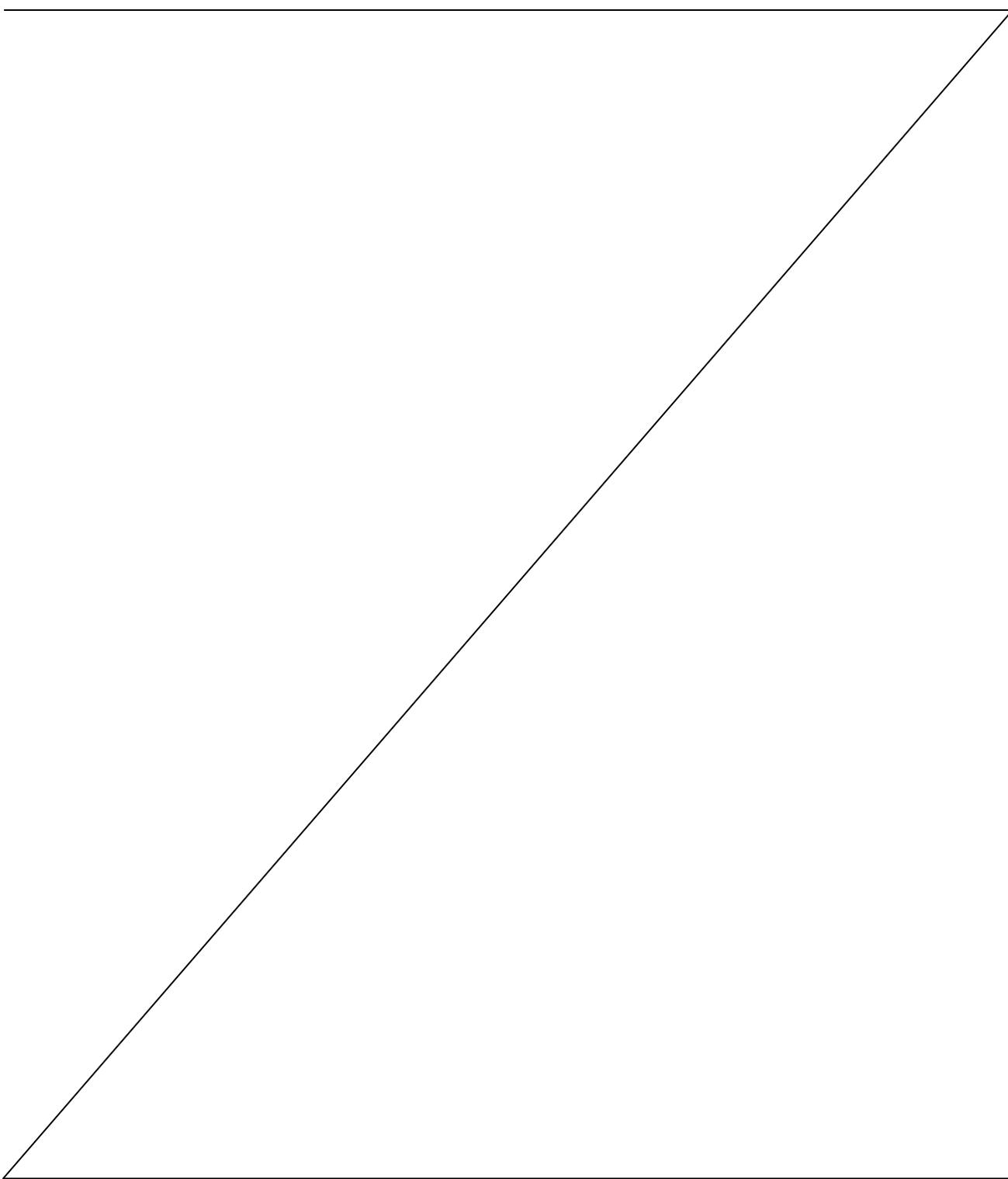
CA21 11 239 20. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 19 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière



Initiales	
Maire	Grefe